

<https://www.pressegauche.org/Equite-salariale-pas-vraiment-le-coeur-a-la-fete>



Équité salariale : pas vraiment le coeur à la fête

- Politique québécoise - Mouvement syndical québécois -



Date de mise en ligne : mardi 23 novembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Le 21 novembre 1996, le Québec reconnaissait l'existence d'une discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes occupant des emplois dans des catégories à prédominance féminine et se dotait d'une Loi sur l'équité salariale. Une loi importante qui protège nos droits fondamentaux.

Éric Gingras est président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Caroline Senneville est présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Daniel Boyer est président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

25 ans plus tard, nous n'avons pourtant pas le coeur pleinement à la fête.

Bien sûr, il y a eu des avancées significatives, mais des inégalités sérieuses subsistent. On ne baissera pas les bras, il reste du chemin à parcourir.

25 ans plus tard, nous pouvons célébrer le fait que depuis son adoption, ce sont les employeurs qui ont la responsabilité de démontrer que le milieu de travail et le processus de rémunération respectent le droit à l'équité salariale.

25 ans plus tard, nous pouvons célébrer le fait que grâce à la loi, les travailleuses n'ont plus à se défendre seules ni à déboursier des frais sans fin pour faire valoir leur droit à l'équité salariale. Le fardeau de la preuve a été renversé et cela représente un gain important.

25 ans plus tard, nous pouvons célébrer le fait que les employeurs doivent mettre en place des mesures proactives claires pour assurer l'équité salariale. Ils doivent également afficher les résultats des travaux.

Mais 25 ans plus tard...

Il est inconcevable qu'une femme gagne encore en moyenne 89 cents pour chaque dollar gagné par un homme.

Il est inconcevable qu'en raison de multiples discriminations, au Canada, en 2015, les femmes racisées gagnaient 59 cents pour chaque dollar gagné par les hommes non racisés.

Il est inconcevable que malgré les amendements à la loi en 2009 et en 2019, des problèmes de fond subsistent et portent encore préjudice aux femmes.

Il est inconcevable que des employeurs continuent de tarder ou refusent de se conformer à cette loi.

L'équité salariale est encore un objectif inachevé et la loi doit être bonifiée afin que les iniquités salariales soient véritablement et durablement réparées.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a répété à maintes reprises qu'il y aurait une autre occasion pour apporter une réforme plus substantielle à la Loi sur l'équité salariale.

Équité salariale : pas vraiment le coeur à la fête

Dans toute l'effervescence actuelle autour de la relance économique du Québec, l'équité salariale doit être une priorité. Comment ignorer que les femmes ont été touchées plus durement sur le plan économique par les conséquences de la pandémie ? Comment ignorer aussi qu'elles ont contribué massivement à l'effort collectif en occupant des postes névralgiques dans des secteurs essentiels ?

Les derniers mois ont largement mis en lumière toute l'injustice de ces iniquités. Pour le Québec de demain que nous voulons, la relance de notre économie doit être juste et équitable.

Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 25^e anniversaire de la LÉS constitue l'occasion parfaite de compléter le bout de chemin qui nous reste à faire. Nous vous tendons donc la main afin que cela se fasse rapidement. Nous voulons une meilleure loi ! Les prochaines modifications devront permettre d'atteindre à 100 % l'objectif de la loi : des salaires égaux pour des emplois équivalents.